

Plan d'ensemencement de la zec Pontiac — 2021-2031

2021-07-15

Corrections apportées le 25 avril 2022

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Référence

Rédaction : PROVOST, JEAN, collaboration, KEVIN QUIRION-POIRIER (2021). *Plan d'ensemencement de la zec Pontiac*, Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais, Direction générale du secteur sud-ouest, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, 63 p.

Table des matières

Liste des tableaux	II
Liste des figures	II
Résumé	3
Introduction	4
Description de la zec Pontiac	5
Objectifs du plan d'ensemencement	8
Protéger les populations d'ombles de fontaine indigènes autoperpétuatrices	8
Préserver la biodiversité	9
Optimiser les ensemencements.....	9
Mettre en valeur la pêche sportive	9
Contexte réglementaire et légal	10
Critères pour autoriser ou interdire un ensemencement	11
Analyse des plans d'eau de la zec Pontiac	12
Présence de l'omble chevalier <i>oquassa</i>	12
Présence d'une espèce à statut précaire	13
Plans d'eau sans poissons	14
Plans d'eau n'ayant jamais été ensemencés, abritant une population allopatrique	14
Plans d'eau à omble de fontaine n'ayant pas été ensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche et un taux naturel de CPUE supérieurs à la moyenne	15
Plans d'eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes	17
Autres considérations	18
<i>Ensemencement avec de la truite arc-en-ciel, de la truite brune et de l'omble moulac</i>	18
<i>Sites fauniques d'intérêt</i>	18
<i>Prise en considération du bassin versant des plans d'eau</i>	18
<i>Besoins particuliers liés à la gestion du territoire</i>	19
Optimisation des ensemencements	19
Plans d'eau dans lesquels les ensemencements sont permis.....	21
Synthèse des résultats et conclusion	22
Planification des ensemencements par l'organisme gestionnaire de zec	25
Bibliographie	26

Liste des annexes

Annexe 1 – Tableau d'analyse et de synthèse du plan d'ensemencement de la zec Pontiac	28
Annexe 2 – Zones aquacoles	60
Annexe 3 – Catégories d'ensemencements.....	61
Annexe 4 – Grille décisionnelle pour l'ensemencement d'un plan d'eau avec de l'omble de fontaine	63

Liste des tableaux

Tableau 1 : Poissons rapportés dans les plans d'eau de la zec Pontiac.....	6
Tableau 2 : Liste des espèces susceptibles d'être perturbées par un ensemencement.....	13
Tableau 3 : Rendements naturels moyens des plans d'eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la zec Pontiac de 2011 à 2018.....	16
Tableau 4 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable pour la zec Pontiac de 2011 à 2018	17
Tableau 5 : Rendement moyen de trois ensemencements effectués dans la zec Pontiac de 2011 à 2016	20
Tableau 6 : Plans d'eau dans lesquels les ensemencements sont permis.....	21
Tableau 7 : Synthèse des résultats	23
Tableau 8 : Planification des ensemencements par l'Association de la réserve Pontiac inc.	25

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de la zec Pontiac	7
Figure 2 : Catégorisation des plans d'eau de la zec Pontiac en matière d'ensemencements	24

Résumé

Dans les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* qui ont été publiées en 2008 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF, 2008), certaines actions ont été mises en avant afin de maximiser la valeur des ensemencements faits au Québec et de minimiser leurs effets négatifs sur la biodiversité et les populations naturelles des plans d'eau de la province. Une de ces actions est la rédaction de plans d'ensemencement pour les territoires fauniques structurés de la province dont fait partie la zec Pontiac. Les plans d'eau de la zec Pontiac ont été analysés selon les critères édictés dans le Cadre d'élaboration d'un plan d'ensemencement (MDDEFP, 2013), ce qui a permis de déterminer que 56 plans d'eau sur un total de 342 pourraient être ensemencés avec de l'omble de fontaine dans la zec Pontiac. Pour 261 de ces plans d'eau, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ne dispose pas de suffisamment de données. Les autres motifs pour lesquels l'ensemencement est proscrit sont le statut de site faunique d'intérêt pour les plans d'eau (6) et le rendement naturel de pêche supérieur à la moyenne du territoire (17). Ce plan d'ensemencement prend effet dès sa publication, et ce, pour 10 ans. Une mise à jour est toutefois possible à la mi-parcours du plan à la demande de l'une des parties.

Introduction

L'ensemencement de lacs et de cours d'eau est une méthode de gestion des populations de poissons utilisée depuis des décennies au Québec. Cette pratique vise à atteindre deux grands objectifs : la conservation et la mise en valeur de la ressource (voir les types d'ensemencements à l'annexe 3). Les ensemencements de conservation sont utilisés pour rétablir une population déficiente en raison d'une perturbation naturelle, anthropique ou d'une contrainte d'habitats limitant son développement. Les ensemencements de mise en valeur sont utilisés pour maintenir ou développer la pêche sportive.

L'ensemencement offre plusieurs avantages. Toutefois, il peut avoir des répercussions environnementales sur l'habitat ou sur les espèces qui y sont exposées. Le Secteur de la faune et des parcs a donc revu les pratiques d'ensemencement afin de les optimiser tout en réduisant au maximum les inconvénients qui y sont associés. Les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (MRNF, 2008) ont émergé, en mars 2008, de cette révision. Plusieurs actions découlent de ces lignes directrices, notamment l'application d'un nouveau pouvoir du ministre (voir section 4. Contexte réglementaire et légal) relatif à la mise en place des plans d'ensemencement pour les territoires fauniques structurés (TFS) (zecs, réserves fauniques et certaines pourvoiries avec droits exclusifs).

Le plan d'ensemencement vise à protéger l'intégrité écologique et génétique des populations indigènes de poissons, à soutenir l'offre de pêche lorsque l'habitat est irréversiblement dégradé ou qu'il est impossible d'équilibrer l'offre et la demande, à s'assurer qu'aucune espèce à statut précaire n'est mise en danger et à optimiser les ensemencements. Cet outil de gestion évolutif et dynamique résulte d'une approche concertée du MFFP et des délégataires. Le résultat est une liste de plans d'eau où l'ensemencement est en général autorisé. Les conclusions, que l'analyse permet de mettre en évidence, s'appliquent principalement à l'omble de fontaine. Pour les autres espèces, il est recommandé de se référer aux fascicules d'aide à l'ensemencement des plans d'eau (MDDEFP, 2013) et, lorsque requis, de faire une demande de transport et d'ensemencement au bureau régional du MFFP.

Le présent document est le résultat, d'une part, d'une collaboration entre le MFFP et les gestionnaires de la zec Pontiac et de l'autre, d'une réflexion dirigée et concertée qui a permis d'établir une liste des plans d'eau pour lesquels les ensemencements sont proscrits dans la zec Pontiac et les raisons pour lesquelles ils le sont.

Description de la zec Pontiac

La zec Pontiac a été créée en 1978. Elle est gérée par l'Association de la réserve Pontiac. La zec s'étend sur une superficie de 1205 km² et est située dans les municipalités régionales de comté de la Vallée de la Gatineau et de Pontiac dans la région administrative de l'Outaouais. Elle partage ses limites avec la zec Bras Coupé Désert à l'est et avec la pourvoirie avec droits exclusifs Doolittle au nord. Le territoire de la zec Pontiac est réparti dans deux bassins versants principaux, soit les rivières Coulonge et Gatineau.

Le territoire de la zec Pontiac offre la possibilité de pêcher sur 342 plans d'eau couvrant quelque 11 152 ha. Par exemple, en 2016, 103 plans d'eau ont été pêchés et un total de 6 190 poissons a constitué la récolte annuelle de la zec. L'espèce de poissons principalement pêchée par les pêcheurs sportifs qui fréquentent le territoire est l'omble de fontaine. Pour ce qui est de la récolte, on note d'importantes variations interannuelles avec une tendance générale à la baisse (2012-2013-2014) puis à la hausse (2015-2016) au cours de la période documentée. La fréquentation à l'intérieur de ses fluctuations montre une baisse marquée de 2011 à 2012 puis une stabilisation par la suite à environ 4 300 jours pêche. L'intégration de ces observations se traduit par une tendance à la hausse du succès de pêche (succès moyen de 1,27 ombles/jour pêche), et ce, à l'intérieur des fluctuations annuelles observées.

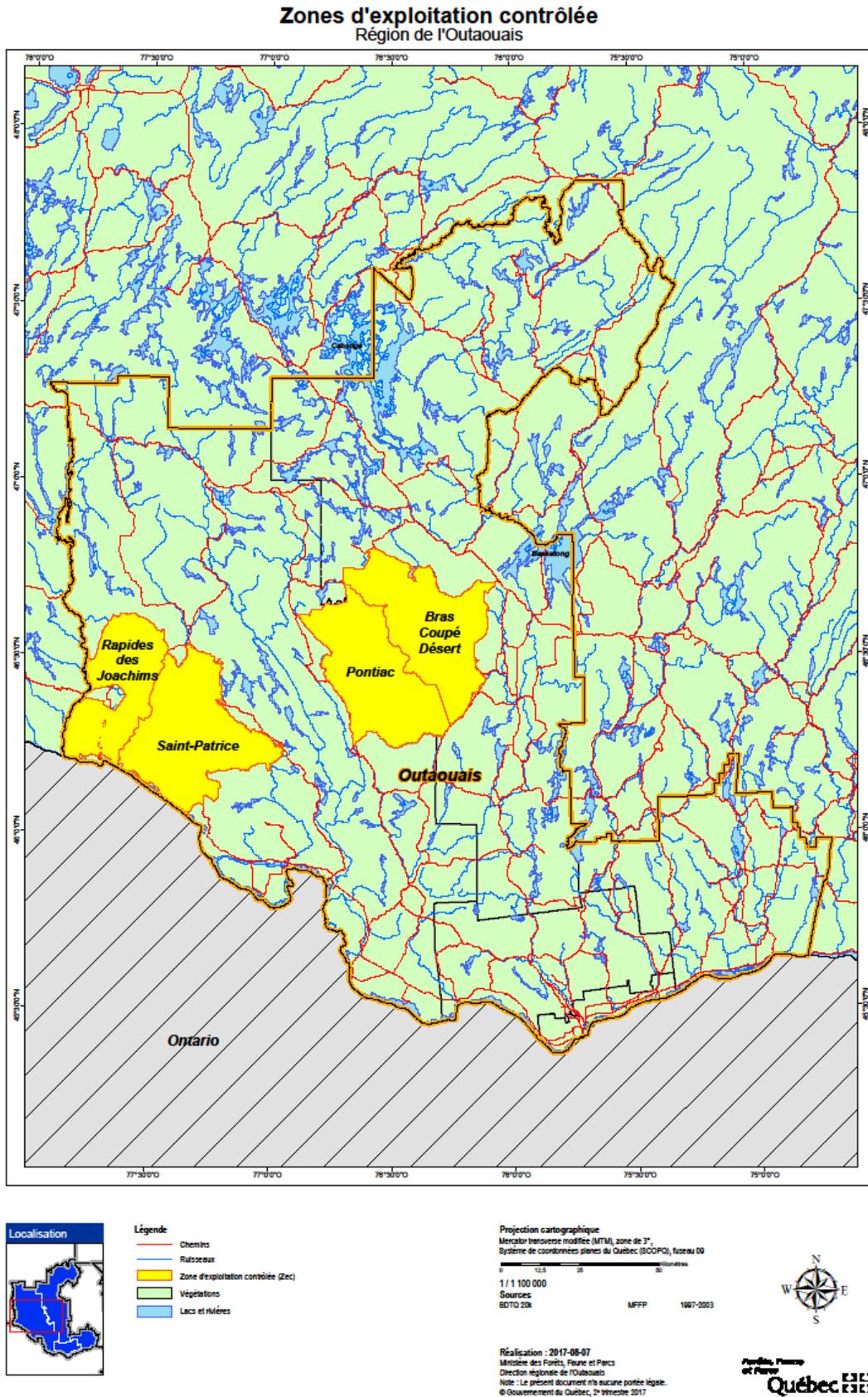
La liste des espèces de poissons répertoriées dans la zec Pontiac est présentée au tableau 1.

La zec n'a pas fait l'objet d'ensemencements massifs de façon récurrente depuis sa création. Quant au nombre de plans d'eau ensemencés, on estime que les impacts de nature intraspécifique y ont été dans l'ensemble limités et circonscrits. Cependant, en cherchant à faire produire certains plans d'eau au-delà de leur capacité naturelle, la zec a procédé de 1994 à 1998 à des ensemencements qui ont influé grandement sur le potentiel de pêche de ces mêmes plans d'eau. À partir de 1994, la zec s'est dotée d'un fonds d'ensemencement et augmente de façon importante ses interventions de mise en valeur par des déversements de soutien. Jusqu'à 11 plans d'eau ont ainsi fait l'objet de ce type d'ensemencement. Quant à l'ensemencement de type dépôt retraits, il n'a été utilisé qu'en de rares occasions, tout comme les déversements d'alevins et l'incubation d'oeufs. Dans ces deux derniers cas, l'objectif était d'augmenter le potentiel de production de certains cours d'eau tout en créant un effet d'entraînement qui découle d'un phénomène de « homing ».

Tableau 1 : Poissons rapportés dans les plans d'eau de la zec Pontiac

Nom français	Nom scientifique	Nombre de plans d'eau connus
Achigan à petite bouche	<i>Micropterus dolomieu</i>	26
Barbotte brune	<i>Ameiurus nebulosus</i>	10
Barbue de rivière	<i>Ictalurus punctatus</i>	1
Chabot à tête plate	<i>Cottus ricei</i>	1
Cisco de lac	<i>Coregonus artedi</i>	2
Cottidés	<i>Cottidae</i>	2
Crapet sp.	<i>Lepomis sp.</i>	2
Dard à ventre jaune	<i>Etheostoma exile</i>	1
Doré jaune	<i>Sander vitreus</i>	22
Grand brochet	<i>Esox lucius</i>	32
Grand corégone	<i>Coregonus clupeaformis</i>	4
Laquaiche argentée	<i>Hiodon tergisus</i>	1
Lotte	<i>Lota lota</i>	3
Méné à nageoires rouges	<i>Luxilus cornutus</i>	2
Méné à tache noire	<i>Notropis hudsonius</i>	1
Méné jaune	<i>Notemigonus crysoleucas</i>	2
Méné ventre-citron	<i>Phoxinus neogaeus</i>	1
Méné ventre-rouge	<i>Phoxinus eos</i>	4
Meunier noir	<i>Catostomus commersonii</i>	20
Meunier rouge	<i>Catostomus catostomus</i>	3
Mulet à cornes	<i>Semotilus atromaculatus</i>	2
Mulet perlé	<i>Margariscus margarita</i>	5
Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>	156
Omisco	<i>Percopsis omiscomaycus</i>	1
Ouitouche	<i>Semotilus corporalis</i>	9
Perchaude	<i>Perca flavescens</i>	9
Touladi	<i>Salvelinus namaycush</i>	30
Truite brune	<i>Salmo trutta</i>	1
Omble moulac et lacmou	<i>Salvelinus fontinalis x namaycush</i>	2

Figure 1 : Localisation de la zec Pontiac



Objectifs du plan d'ensemencement

Un plan d'ensemencement a pour objectif d'optimiser les ensemencements dans un TFS afin de préserver l'intégrité des communautés de poissons qui y vivent. Plus précisément, il vise à :

- protéger les populations d'ombles de fontaine indigènes autoperpétuatrices;
- préserver la biodiversité (génétique, spécifique et écosystémique);
- optimiser les ensemencements;
- assurer la mise en valeur de la pêche sportive.

Protéger les populations d'ombles de fontaine indigènes autoperpétuatrices¹

Les populations indigènes d'ombles de fontaine vivent dans les plans d'eau du Québec depuis le retrait des glaciers, il y a de cela environ 12 000 ans. L'isolement des populations a fait qu'elles se sont adaptées pour vivre dans les conditions environnementales auxquelles elles ont été soumises. Cela leur permet de bénéficier d'une adaptation optimale (*fitness*) et leur confère une valeur génétique et patrimoniale qu'il importe de préserver. En effet, compte tenu de leur patrimoine génétique, les populations indigènes sont parfaitement acclimatées à leur milieu et sont davantage en mesure de s'adapter à un changement de conditions environnementales que les poissons d'élevage.

Dans la majorité des cas, la protection des populations d'ombles de fontaine indigènes s'avère la meilleure option de gestion pour maintenir une pêcherie. Les modalités de suivi dans les TFS (dénombrement de la récolte, données de masse et d'effort de pêche), conjuguées à une gestion rigoureuse des contingents (quotas annuels), sont normalement suffisantes pour assurer la pérennité des stocks si l'habitat de l'espèce est adéquat à chacun des stades de sa croissance.

Le recours à des ensemencements de mise en valeur afin d'augmenter l'offre de pêche dans un plan d'eau peut avoir des répercussions négatives sur la population indigène, dont les principales sont (MRNF, 2008) :

- la compétition avec les individus indigènes et la prédation;
- les altérations génétiques (taille effective, structure, diversité);
- l'introduction d'agents pathogènes et de parasites;
- l'introduction accidentelle de nouvelles espèces;
- l'augmentation de la pression de pêche;
- le risque d'hybridation.

¹ Population se renouvelant d'elle-même par reproduction naturelle.

Conséquemment, il s'avère judicieux, biologiquement et économiquement, de protéger les populations indigènes autoperpétuatrices des plans d'eau du Québec.

Préserver la biodiversité

En plus d'avoir des effets négatifs sur la population d'ombles de fontaine indigène, l'ensemencement est susceptible de nuire directement ou indirectement à plusieurs organismes fréquentant le milieu : poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens, invertébrés, etc. (MRNF, 2008). Les répercussions potentielles de l'ensemencement sur ces organismes doivent être prises en compte lors de l'élaboration d'un plan d'ensemencement.

Optimiser les ensemencements

Le succès d'un ensemencement dépend de plusieurs facteurs, dont l'habitat, la communauté locale, la capacité de support du milieu, l'espèce utilisée, l'origine génétique, le stade de développement, la qualité du poisson de même que la méthode employée et la période d'ensemencement. Des fascicules d'aide à l'ensemencement des plans d'eau (MDDEFP, 2013) ont été produits pour les principaux poissons d'intérêt sportif du Québec afin d'aider les gestionnaires et les exploitants de TFS à optimiser leurs ensemencements.

Mettre en valeur la pêche sportive

L'ensemencement est surtout utilisé pour satisfaire à une demande de pêche plus grande que la productivité d'un plan d'eau. Selon un sondage mené en 2004 par la Fédération des pourvoiries du Québec, le recours à l'ensemencement pour soutenir l'offre de pêche était alors incontournable pour 74 % des répondants (Dumont et Blanchet, 2007), ce qui illustre bien l'importance de cette pratique pour l'industrie.

C'est l'ensemencement de type dépôt-retrait, le plus courant, qui répond le mieux à cette réalité avec quelque 900 t de poissons introduits annuellement (Morin, 2003). Ce type d'ensemencement consiste à introduire dans un plan d'eau des poissons de taille capturable à la pêche sportive, ce qui implique qu'une proportion élevée de poissons de taille intéressante peut être capturée dans un court délai. Lorsque le succès de pêche tend à diminuer, d'autres ensemencements sont effectués.

Plusieurs gestionnaires de TFS ont recours à ce type d'ensemencement et les retombées économiques d'une telle pratique sont importantes. D'ailleurs, le Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA) de l'Université Laval estimait que les ensemencements généreraient des dépenses de pêche supplémentaires d'environ 40 millions de dollars au Québec en 1999 (Doyon et coll., 2001), alors que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) évaluait cette dépense à près de 142,6 millions de dollars en 2011.

Une attention particulière doit être portée au succès des pratiques d'ensemencement en matière de taux de retour des poissons introduits en vue de la pêche sportive. De petites quantités de poissons introduites régulièrement donnent habituellement de meilleurs résultats qu'un seul ensemencement comportant un grand nombre de poissons.

Contexte réglementaire et légal

En matière d'aquaculture, le gouvernement du Québec encadre les activités ainsi que les espèces autorisées. Le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (RAVP) autorise notamment la production, l'élevage, la garde en captivité, l'ensemencement et le transport de plusieurs espèces de poissons selon un zonage aquacole qui lui est propre (voir annexe 2 pour le zonage aquacole général et le [site du MFFP](#) pour le zonage par espèce). Le RAVP prévoit également, surtout pour les régions situées dans la portion nord-est de la province, des restrictions sur l'origine des lignées génétiques utilisées. Rappelons que, pour transporter du poisson vivant au Québec ou pour l'introduire dans un plan d'eau, on doit obtenir un permis qui, dans le cas de l'omble de fontaine, est délivré directement par le pisciculteur et, pour les autres espèces, par la Direction régionale de la gestion de la faune du MFFP.

En plus des exigences réglementaires prévues dans le RAVP, certaines actions retenues en marge des *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* consistent à donner une portée légale aux plans d'ensemencement réalisés pour les réserves fauniques, les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoies avec droits exclusifs.

Cela a été rendu possible grâce aux nouveaux pouvoirs accordés à ce moment au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. En effet, une modification de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) permet de reconnaître le caractère légal d'un plan d'ensemencement et, conséquemment, les différentes restrictions s'appliquant aux espèces de poissons qui y sont inscrites. Le plan d'ensemencement dure 10 ans à partir de sa publication. Le plan d'ensemencement ne pourra être modifié qu'une fois ce délai expiré pour assurer une continuité en cas de changement de délégataire, de conseil d'administration ou dans les orientations de gestion (du Ministère ou du délégataire). Une mise à jour est toutefois possible à la mi-parcours du plan, à la demande d'une des parties.

Les délégataires ont la responsabilité de faire appliquer le plan d'ensemencement sur leur territoire. Quiconque, le délégataire ou un citoyen, contrevient à un plan d'ensemencement établi en vertu de l'article 73.1 de la LCMVF commet une infraction et est passible, pour une première offense, d'une amende d'au moins 1 825 \$ et d'au plus 5 475 \$. Dans le cas d'une récidive dans les trois années suivant la condamnation pour une infraction à la même disposition, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins 5 475 \$ et d'au plus 16 400 \$ et le juge peut, en outre, le condamner à l'emprisonnement pour une période maximale d'un an.

Critères pour autoriser ou interdire un ensemencement

Une liste de critères encadrant l'élaboration des plans d'ensemencement a été établie par un comité de travail composé de membres de Faune Québec et de la Direction générale de la Capitale-Nationale. Cette liste a été approuvée à l'hiver 2007 dans le cadre de l'Atelier sur la faune aquatique, de l'Atelier sur les TFS et de la consultation de partenaires nationaux. Les ensemencements sont interdits dans les plans d'eau répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :

- présence de l'omble chevalier *oquassa*;
- présence d'une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par un ensemencement;
- absence confirmée de poissons dans un lac (lac sans poissons [LSP]);
- plan d'eau n'ayant jamais étéensemencé, abritant une population allopatrique de poissons;
- plan d'eau pour lequel les données disponibles sont insuffisantes, sauf si au moins un ensemencement a eu lieu au cours des six dernières années.

Propre à l'omble de fontaine

- Plan d'eau ayant un rendement naturel moyen supérieur ou égal au rendement naturel moyen des lacs du territoire de même catégorie de superficie (> 20 ha ou ≤ 20 ha) pour les deux dernières générations de l'espèce (6 ans) et qui n'a pas étéensemencé au cours de cette période.

Propre au touladi

- Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le touladi, sont de plus de 2,5 touladis/filet-nuit dans le cas d'une population planctonophage (croissance lente) et de plus de 1,5 touladis/filet-nuit dans le cas d'une population ichtyophage (croissance rapide), sauf si l'historique d'ensemencement démontre que l'intégrité génétique de la population est irrémédiablement perturbée (voir l'*Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau — Le touladi* [MDDEFP, 2013]).

Propre au doré

- Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort, suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le doré jaune, sont de plus de 1,0 doré/filet-nuit.

Notes :

- *Ces restrictions ne s'appliquent pas aux ensemencements de conservation;*
- *Le transfert de poissons indigènes de même que le dépôt d'œufs sont considérés comme des ensemencements;*
- *Une grille d'aide à la décision pour l'ensemencement avec l'omble de fontaine figure à l'annexe 4.*

Analyse des plans d'eau de la zec Pontiac

Après l'analyse des plans d'eau de la zec Pontiac en fonction des critères présentés à la section précédente, deux catégories de plans d'eau, dont la liste détaillée figure à l'annexe 1, composent le plan d'ensemencement :



Plan d'eau à ensemencement proscrit : Vise l'autoperpétuation, la protection de la biodiversité (écosystémique et propre aux populations de poissons) et le maintien de l'intégrité génétique des populations indigènes de poissons;



Plan d'eau à ensemencement permis : Permet de répondre aux besoins de mise en valeur de la pêche sportive, de soutenir l'offre de pêche et de favoriser le développement économique régional.

Présence de l'omble chevalier *oquassa*

L'omble chevalier dulcicole (*Salvelinus alpinus oquassa*) est susceptible d'être désigné comme espèce menacée ou vulnérable au Québec. On ne le trouve plus que dans environ 315 plans d'eau connus dans son aire de répartition, dont 90 % se trouvent en territoire québécois (282 plans d'eau). Ces populations constituent un vestige des populations anadromes qui vivaient, il y a environ 12 000 ans, dans la mer de Champlain ainsi que dans l'océan Atlantique (Dumont, 1982). Par conséquent, elles possèdent une grande valeur génétique et patrimoniale.

L'ensemencement des plans d'eau où l'omble chevalier dulcicole vit pourrait avoir des effets nuisibles, notamment une augmentation de la pression de pêche indirecte sur l'omble chevalier et un risque accru d'introduction d'agents pathogènes, de parasites et d'espèces qui pourraient nuire à l'omble chevalier. Il est également possible qu'une compétition interspécifique ainsi qu'une hybridation avec certaines espèces de salmonidés se produisent, ce qui pourrait aussi causer du tort aux populations indigènes d'ombles chevaliers, voire les faire disparaître (Johnson, 1980; Kircheis, 1980, dans Bouchard, 1999).

Compte tenu du statut de l'omble chevalier *oquassa* et des risques associés à l'ensemencement, ce dernier est interdit dans les plans d'eau abritant cette sous-espèce. **Selon l'état actuel des connaissances, on ne trouve aucun plan d'eau abritant de l'omble chevalier *oquassa* sur le territoire de la zec Pontiac.**

Présence d'une espèce à statut précaire

Certaines espèces de poissons à statut précaire risquent d'être perturbées par des ensemencements en raison de la compétition interspécifique et de la prédation (MRNF, 2008). De plus, certaines espèces de moules d'eau douce risquent d'être mises en danger par les variations que peuvent entraîner les ensemencements au sein des populations de poissons hôtes des glochidies (larves des moules).

Par conséquent, l'ensemencement est interdit dans les plans d'eau abritant une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par celui-ci (tableau 2). Pour savoir si une espèce à statut précaire occupe un plan d'eau, il faut consulter le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec à l'adresse suivante : www.cdpmnq.gouv.qc.ca.

Tableau 2 : Liste des espèces susceptibles d'être perturbées par un ensemencement

Nom vernaculaire	Effet appréhendé	Commentaire
Mulette-perlière de l'Est	Influence sur la population de poissons hôtes	L'ensemencement peut avoir des effets négatifs sur les poissons hôtes de la mullette-perlière de l'Est en réduisant leur abondance par la prédation ou la compétition. La principale espèce hôte est le saumon atlantique.
Cisco de lac (population de printemps)	Prédation et compétition	Les salmonidés de taille suffisante peuvent se nourrir de ciscos de lac et entrer en compétition avec l'espèce.
Ombre chevalier <i>oquassa</i>	Prédation et compétition	Le touladi et l'ombre moulac peuvent se nourrir d'ombre chevalier <i>oquassa</i> et entrer en compétition avec l'espèce.
Chabot de profondeur	Prédation	Le chabot de profondeur constitue une part importante de l'alimentation du touladi et de l'ombre moulac.
Méné laiton	Prédation	La présence de ménés laiton est souvent associée à la presque absence de prédateurs.
Garrot d'Islande	Compétition alimentaire	Les poissons se nourrissant d'invertébrés sont susceptibles d'entrer en compétition avec le garrot d'Islande.
Grèbe esclavon	Compétition alimentaire durant ses migrations	Les poissons se nourrissant d'invertébrés sont susceptibles d'entrer en compétition avec le grèbe esclavon.
Tortue musquée	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues musquées (p. ex., touladi, ombre moulac).
Tortue des bois	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues des bois (p. ex., touladi, ombre moulac).
Salamandre pourpre	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres pourpres.
Salamandre sombre du Nord	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres sombres du Nord.

Grenouille des marais	Prédation	Les gros poissons peuvent se nourrir de grenouilles des marais.
Aeschne Cyrano	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Cordulie bistrée	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Érythème des étangs	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Érythrodiplax côtier	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Gomphe ventru	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Ophiogomphe bariolé	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Sympétrum bagarreur	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.

Selon l'état actuel des connaissances, seulement la tortue des bois est une espèce susceptible d'être affectée par les ensemencements dans la zec Pontiac. Comme seulement les juvéniles sont vulnérables aux gros poissons, cela aura un effet seulement sur l'ensemencement d'espèces autres que l'omble de fontaine (annexe 1).

Plans d'eau sans poissons

Les plans d'eau n'abritant aucun poisson constituent des écosystèmes particuliers. Ils supportent une diversité d'espèces et une abondance plus importante que dans les plans d'eau abritant des populations de poissons (Drouin et coll., 2006; Couture, 2002). De plus, le garrot d'Islande fréquente assidûment les petits plans d'eau (< 10 ha) sans poissons situés en altitude (Robert et coll., 2000; Robert et coll., 2008). La préservation de ces écosystèmes particuliers s'avère judicieuse afin de maintenir intacts l'assemblage particulier et la diversité de ces milieux. Sur le territoire de la zec Pontiac, on ne trouve aucun plan d'eau sans poissons connu à l'heure actuelle.

Plans d'eau n'ayant jamais été ensemencés, abritant une population allopatrique

L'omble de fontaine est une espèce largement répandue au Québec. Sa préférence pour les cours d'eau et les lacs d'eau fraîche, claire et bien oxygénée, de même que sa grande tolérance à la salinité, lui a permis d'occuper l'ensemble de la péninsule québécoise, y compris les régions côtières habitées par des populations anadromes (truite de mer) (Lacasse et Magnan, 1994). On présume que l'omble de fontaine a longtemps été la seule espèce de poissons occupant une grande partie des plans d'eau de la Mauricie, des Laurentides, du Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Cependant, l'essor de la pêche sportive a fait que de nombreuses espèces utilisées comme poissons appâts ont été introduites dans des plans d'eau qui abritaient à l'origine une population d'ombles de fontaine vivant en allopatrie.

De nos jours, les zones dans lesquelles se trouvent les populations en situation d'allopatrie se limitent aux monts Valin, au nord de la rivière Saguenay et aux Laurentides, entre Québec et le Saguenay (Lacasse et Magnan, 1994).

La rareté relative des plans d'eau abritant une population de poissons vivant en allopatrie et leur rendement de pêche élevé méritent qu'on leur accorde une protection particulière au regard des ensemencements afin de limiter les risques d'introduction de compétiteurs, d'agents pathogènes, de maladies et d'altérations génétiques qui peuvent provoquer un déséquilibre écologique, une baisse de productivité du plan d'eau et une diminution de la croissance et de la survie des spécimens qui y vivent. À notre connaissance, il n'existe aucun plan d'eau abritant des populations allopatriques dans la zec Pontiac (annexe 1).

Plans d'eau à omble de fontaine n'ayant pas été ensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche et un taux naturel de CPUE supérieurs à la moyenne

Certains plans d'eau affichent des rendements naturels de pêche supérieurs à la moyenne, même si les espèces trouvées et recherchées pour la pêche évoluent en sympatrie. Comme ces plans d'eau offrent déjà un bon rendement, il n'y a aucun avantage biologique ou économique à les ensemenecer, car les populations en place semblent suffire au renouvellement des stocks.

Les grands plans d'eau affichent habituellement des rendements de pêche plus faibles que les petits, puisqu'ils sont généralement plus profonds, donc moins productifs. Ainsi, les rendements de pêche des grands et des petits plans d'eau ne peuvent être comparés. Pour l'élaboration des plans d'ensemencement, la superficie des petits plans d'eau a été fixée à 20 ha et moins et celle des grands, à plus de 20 ha. Cette distinction vise à éviter que l'ensemencement soit autorisé dans les grands plans d'eau et proscrit dans les petits, ces derniers présentant des rendements de pêche nettement plus élevés.

Afin de calculer le rendement naturel moyen du territoire et celui de chacun des plans d'eau, les données utilisées ne doivent pas avoir été influencées par un ensemencement antérieur. Il faut donc retirer des analyses toutes les données collectées durant l'année du dernier ensemencement et des trois années subséquentes. Cette période tampon de quatre ans a été établie sur les bases suivantes : 1) les populations naturelles d'ombles de fontaine indigènes exploitées comptent rarement un nombre important d'individus de plus de quatre ans; 2) les ombles de fontaine de lignée F(1) introduits à l'âge 1+ sont capturés dans des proportions pouvant atteindre 100 % dans les trois années suivant leur introduction (Fraser, 1981). Comme la dernière classe d'âge en importance représentée dans les pêches expérimentales visant la caractérisation de populations indigènes est celle de quatre ans, on peut supposer que, trois ans après l'ensemencement, les poissons de 1+ an ont été prélevés, ont été victimes de prédation ou sont morts de cause naturelle. Comme les ensemencements en TFS sont normalement faits avec des ombles de fontaine qui ont une taille suffisante pour être pêchés, c'est-à-dire qui sont âgés d'au moins un an, quatre années d'influence seront considérées en comptant l'année de l'ensemencement comme l'an 1.

Les rendements moyens obtenus pour les plans d'eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha de la zec Pontiac sont présentés dans le tableau 3. Les plans d'eau, dont le rendement moyen est supérieur à la moyenne du territoire, sont présentés dans le tableau 4. Il est à noter que seuls les lacs où l'omble de fontaine vit et dont nous avons suffisamment de données pour calculer les rendements ont été sélectionnés pour remplir les tableaux 3 et 4.

Tableau 3 : Rendements naturels moyens des plans d'eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la zec Pontiac de 2011 à 2018

Superficie	Nombre de lacs	Rendement moyen (n ^{bre} /ha)	Période
20 ha et moins	25	3,42	2011-2018
Plus de 20 ha	33	1,37	2011-2018

Tableau 4 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable pour la zec Pontiac de 2011 à 2018

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau	Superficie (ha)	Rendement moyen 2011-2018 (n ^{bre} /ha)
Barton, Lac	06651	421,3	2,3
Brodtkorb, Lac	06679	951,3	3,1
Cameronian, Lac	06382	279,1	2,3
Dickson, Lac	06657	71,9	2,2
Gros Nez, Lac du	16113	4,7	4,4
Hayes, Lac	06656	16,8	10,5
Hector, Lac	06654	18,1	4,9
Hobbs, Lac	06385	22,2	6,6
Léger, Lac	06642	22,1	2,1
Meikle, Petit lac	16093	7,0	4,7
Mirror, Lac	06665	12,0	5,1
Nettle, Lac	06712	38,5	2,3
Oliver, Lac	06387	11,1	6,3
Orpen, Lac	06637	53,7	3,2
Truite, Lac à la	06536	9,7	6,9
Walsh, Lac	06537	22,0	6,6
Zeno, Lac	06372	8,4	4,6

Plans d'eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes

Les ensemencements sont interdits dans les plans d'eau où les données relatives aux critères d'élaboration des plans d'ensemencement ne sont pas disponibles, sauf si ces derniers ont fait l'objet d'au moins un ensemencement au cours des six dernières années (annexe 1). Comme

pour le calcul des rendements naturels moyens, il faut éliminer toutes les données pouvant être influencées par des ensemencements récents. Pour une année d'ensemencement donnée, peu importe le stade des poissons introduits, l'année d'ensemencement constitue l'an 1 et son influence s'étendra sur une période de quatre ans. Ainsi, pour un lacensemencé en 2001, des répercussions peuvent se faire sentir jusqu'en 2004 (2001, 2002, 2003, 2004). La liste des plans d'eau de la zec Pontiac pour lesquels les données sont insuffisantes pour en faire l'analyse figure à l'annexe 1.

Autres considérations

Ensemencement avec de la truite arc-en-ciel, de la truite brune et de l'omble moulac

Le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons prévoit que l'espèce à utiliser pour l'ensemencement doit déjà fréquenter dans le plan d'eau visé, sauf pour l'omble de fontaine, l'omble moulac, l'omble lacmou, la truite brune et la truite arc-en-ciel. Cependant, conformément aux *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (action 3.8), il est recommandé de recourir à l'ensemencement avec des espèces exotiques et hybrides uniquement lorsque l'habitat est déficient et ne peut supporter des espèces indigènes recherchées pour la pêche sportive (MRNF, 2008). De plus, même si l'ensemencement avec ces espèces est autorisé par le RAVP, dans certains cas, il se pourrait que des motifs de conservation soient invoqués pour interdire l'ensemencement conformément à l'article 54 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

La zec Pontiac, se situant dans la zone aquacole 11 (annexe 2), l'introduction et le transport de ces espèces sont proscrits, sauf pour l'hybride omble de fontaine X touladi (ombles moulac et ombles lacmou) pour lequel le transport et l'introduction sont permis sur le territoire à condition qu'une autorisation soit octroyée par le MFFP.

Sites fauniques d'intérêt

Six plans d'eau de la zec Pontiac sont des sites fauniques d'intérêt (SFI) et leur ensemencement est proscrit en raison de la conservation de la biodiversité des communautés et des écosystèmes qui les composent.

Prise en considération du bassin versant des plans d'eau

Certains plans d'eau ne respectent pas les critères proscrivant les ensemencements, mais sont par contre situés dans le même sous-bassin versant qu'un ou une série de plans d'eau qui les respectent. Afin de protéger l'intégrité de ces derniers, il est parfois nécessaire d'interdire les ensemencements dans tout un secteur.

La situation géographique du plan d'eau en question par rapport à ceux qui présentent des contraintes doit alors être évaluée. Selon l'espèce visée et sa capacité à se déplacer, il faut alors déterminer le risque de colonisation vers l'amont et vers l'aval.

La présence de compétiteurs sérieux pour l'omble de fontaine est généralisée sur le territoire de la zec Pontiac. Ainsi, les gestionnaires n'ont pas de préoccupations particulières quant au risque de colonisation du territoire par les poissons provenant des différents ensemencements.

Besoins particuliers liés à la gestion du territoire

Les préoccupations des délégataires et les besoins qu'ils expriment doivent être pris en considération lors de l'élaboration des plans d'ensemencement. En effet, certains besoins particuliers de mise en valeur ou de conservation peuvent inciter le Ministère ou le délégataire à aller à l'encontre de l'analyse ayant servi à établir les critères d'élaboration des plans d'ensemencement. Ces cas particuliers doivent faire l'objet d'une discussion et d'un consensus entre le Ministère et le délégataire.

Exemples :

- ensemer un lac qui ne devrait pas l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement;
- proscrire l'ensemencement dans un lac qui devrait l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement.

La zec Pontiac effectue des ensemencements afin de soutenir la production naturelle de certains lacs ou d'offrir la possibilité, à une clientèle particulière (ex. : la relève), de pêcher sur d'autres lacs.

Optimisation des ensemencements

Selon le présent plan d'ensemencement, il sera permis d'ensemencer de nombreux plans d'eau de la zec. Cependant, il n'en demeure pas moins que cette action se doit également d'être performante. Lorsque les données sont disponibles, il est avantageux de comparer le rendement à la pêche sportive pour la période avant et après ensemencement afin de déterminer la performance des ensemencements réalisés dans le passé. De plus, il est préférable d'ensemencer un nombre restreint de plans d'eau sur une base régulière (annuelle ou bisannuelle) au lieu d'ensemencer de nombreux plans d'eau répartis sur l'ensemble du territoire de la zec, mais avec peu de poissons et sur une base occasionnelle.

On trouvera dans le tableau 5 quelques exemples de cette analyse qui se veut plus informative que contraignante.

Tableau 5 : Rendement moyen de trois ensemencements effectués dans la zec Pontiac de 2011 à 2016

Plan d'eau	Superficie (ha)	Année	Espèce	Ensemencement		Type	Rendement (n ^{bre} /ha)	
				Quantité	Taille (cm)		Pré-	Post-
Dépôt, Lac du	181	2011	SAFO	500	17-20	DR	0,27	0,06
Dépôt, Lac du	181	2014	SAFO	1324	10-12	DCR	0,02	0,1
Éclaircie, Lac de l'	8	2012	SAFO	1000	10-15	DCR	3,26	7,62
Evan, Lac	26	2011	SAFO	900	17-20	DR	0,12	0,27
Evan, Lac	26	2014	SAFO	1324	10-12	DCR	0,27	0,23
Gloria, Lac	13	2011	SAFO	500	17-21	DR	0,85	3,38
Gloria, Lac	13	2014	SAFO	1324	10-12	DCR	0,62	2,62
Herman, Lac	28	2011	SAFO	500	17-20	DR	0,32	0,96
McNally, Lac	124	2011	SAFO	900	17-20	DR	0,27	0,06
McNally, Lac	124	2014	SAFO	1986	10-12	DCR	0,02	0,1
Porc-Épic, Lac du	28	2011	SAFO	750	17-20	DR	0,29	0,57
Porc-Épic, Lac du	28	2014	SAFO	1655	10-12	DCR	0,32	0,46

Plans d'eau dans lesquels les ensemencements sont permis

Les plans d'eau qui ne sont pas soumis aux contraintes présentées précédemment peuvent être ensemencés dans la mesure où le plan d'ensemencement est conforme au zonage aquacole (annexe 2) et répond aux orientations de gestion de la zec Pontiac souhaitées par les délégataires. **Il est recommandé de se référer au fascicule *Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* (MDDEFP, 2013) pour connaître les modalités et les contraintes d'ensemencement pour chaque espèce susceptible d'être introduite.**

Tableau 6 : Plans d'eau dans lesquels les ensemencements sont permis

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau
Appâts, Lac des	15906
Arthur, Lac	06538
Blériot, Lac	06612
Brennan, Lac	06378
Cambria, Ruisseau	04131300
Coulonge Est, Rivière	04131000
David, Lac	00944
Dépôt, Lac du	06134
Dock, Lac le	F4926
Doyle, Lac	06530
Éclaircie, Lac de l'	06519
Ethyl, Lac	06375
Evan, Lac	06684
Forster, Lac	06400
Gloria, Lac	15965
Harpe, Lac de la	16034
Herman, Lac	06403
Hibou, Lac au	F1659
Hibou, Rivière au	04082259
Ignace, Rivière	04082200
Inman, Lac	06492
Jean, Lac	06520
Kenneth, Lac	06514
Lafleur, Lac	06399
Leblanc, Lac	06376
Lucie, Lac	06373
Martel, Lac	06389
Mayer, Lac	06614
McNally, Lac	06681
Meikle, Lac	06652
Miller, Lac	06668

Mooney, Lac	71576
Moxley, Lac	06641
Neish, Lac	06714
Noé, Lac	06386
Original, Lac de l'	48648
Otjick, Lac	06369
Pelletier, Lac	06624
Piché, Lac	06639
Pilon, Lac	06671
Porc-Épic, Lac du	16166
Rice, Lac	06394
Riddell, Lac	06381
Romain, Lac	06706
Rondeau, Lac	15886
Ruisseaux, Lac des	06705
Sans Nom, Lac	06701
Séguin, Lac	06379
Sidney, Lac	06648
Singe, Lac	06672
Stoney, Lac	06388
Tassé, Lac	06663
Tate, Lac	06647
Taylor, Lac	06370
Vermette 1, Lac	16101
Vermette 2, Lac	16112

Synthèse des résultats et conclusion

Le plan d'ensemencement de la zec Pontiac est présenté sous la forme d'un tableau synthèse figurant à l'annexe 1 et illustré sommairement à la figure 2.

En se dotant d'un plan d'ensemencement, la zec Pontiac dispose d'un outil novateur qui lui permettra d'optimiser la gestion de son territoire, tout en assurant la préservation des populations indigènes et de la biodiversité.

Pour ce faire, la zec Pontiac pourra procéder à différents ensemencements dans 56 lacs à ensemencement permis représentant 16 % des plans d'eau du territoire (tableaux 6 et 7). Par ailleurs, les ensemencements seront proscrits dans 286 plans d'eau, ce qui équivaut aussi à 84 % de l'ensemble des plans d'eau retenus pour la présente étude.

Tableau 7 : Synthèse des résultats

Présence d'omble chevalier <i>oquassa</i>	0
Plan d'eau sans poissons	0
Allopatrie sans ensemencement	0
Présence d'une espèce à statut précaire	14
Données insuffisantes	261
Lac avec rendement naturel supérieur à la moyenne	15
Lac désigné SFI	6
Cas de protection d'un bassin versant	32
Lacsensemencés de 2013 à 2018	10
Total des ensemencements permis	56
Total des ensemencements proscrits	286

Planification des ensemencements par l'organisme gestionnaire de zec

La planification des ensemencements est une partie intégrante du plan de développement d'une zec. Dans le but de mieux conseiller et participer aux activités de mise en valeur de la zec Pontiac, la Direction de la gestion de la faune (DGFa) de l'Outaouais a demandé à l'Association de la réserve Pontiac inc. de lui fournir un plan sommaire de leurs intentions d'ensemencement pour les 10 prochaines années. Le tableau 8 présente les ensemencements prévus par l'Association, au cours des 10 prochaines années. Selon cette analyse, tous ces lacs sont actuellement autorisés à être ensemencés. Les commentaires de la Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais (DGFa-07) y sont présentés.

Tableau 8 : Planification des ensemencements par l'Association de la réserve Pontiac inc.

Plan d'eau	Année	Espèce	Commentaires DGFa
Dépôt, Lac du	2021-2030	Ombles de fontaine	Recommandé
Ethyl, Lac	2021-2030	Ombles de fontaine	Recommandé
Evan, Lac	2021-2030	Ombles de fontaine	Recommandé
Gloria, Lac	2021-2030	Ombles de fontaine	Recommandé
Herman, Lac	2021-2030	Ombles de fontaine	Recommandé
Leblanc, Lac	2021-2030	Ombles de fontaine	Recommandé
McNally, Lac	2021-2030	Ombles de fontaine	Recommandé
Porc-épic, Lac	2021-2030	Ombles de fontaine	Recommandé
Rondeau, Lac	2021-2030	Ombles de fontaine	Recommandé

Bibliographie

- BOUCHARD, F. (1999). *Plan de protection des populations d'omble chevalier des lacs Paul et Thibault*, Faune et Parcs Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Zec des Chic-Chocs, 53 p.
- COUTURE, B. (2002). *Les ensemencements de poissons en eaux douces : positifs pour les pêcheurs, mais négatifs envers la diversité biologique, l'éthique et le développement durable*, essai pour l'obtention du grade de maître en environnement, Faculté des sciences, Université de Sherbrooke, 73 p.
- DOYON, M., I. CHARRON et S. JULIEN (2001). *Valeur et impact économique de l'aquaculture canadienne en eau douce : état actuel (1999) et potentiel de développement*, Université Laval, 131 p.
- DROUIN, A., P. SIROIS et P. ARCHAMBAULT (2006). *Structure des communautés d'invertébrés et des espèces d'amphibiens dans des lacs avec et sans omble de fontaine (Salvelinus fontinalis) en forêt boréale*, Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat., 2628, 40 p.
- DUMONT, P. (1982). « Dispersion post-glaciaire de l'omble chevalier d'eau douce (*Salvelinus alpinus*) dans le Québec méridional », *Le Naturaliste canadien*, 109 : 229-234.
- DUMONT, B., et S. BLANCHET (2007). *Journée de réflexion sur l'avenir des ensemencements au Québec — Compte rendu*, document réalisé par la Fédération des pourvoiries du Québec en collaboration avec la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec, 10 p. + 4 annexes.
- FRASER, J. M. (1981). "Comparative survival and growth of planted wild, hybrid, and domestic strains of brook trout (*Salvelinus fontinalis*) in Ontario lakes", *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences*, 38: 1672-1684.
- JOHNSON, L. (1980). "The Arctic charr, *Salvelinus alpinus*", p.15-98, dans E. K. Balon (ed.). *Charrs: Salmonid fishes of the genus Salvelinus*, Dr. W. Junk Publishers, The Hague, Netherlands.
- LACASSE, S. et P. MAGNAN (1994). *Distribution post-glaciaire de l'omble de fontaine dans le bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent : impact des interventions humaines*, Université du Québec à Trois-Rivières, pour le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Trois-Rivières.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2008). *Lignes directrices sur les ensemencements*, Secteur Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec, 41 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013). *Cadre d'élaboration d'un plan d'ensemencement*, Direction

générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec, 18 p. + annexes.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013a). *Outils d'aide à l'ensemencement des plans d'eau*, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec (comprend neuf fascicules).

MORIN, R. (2003). La production piscicole au Québec [En ligne] [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peche/md/Publications/statistiquesetprofil/STPED02.htm>] (Consulté en novembre 2007).

PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2003). *Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques*, 25 p. + annexes.

ROBERT, M., D. BORDAGE, J.-P. L. SAVARD, G. FITZGERALD et F. MORNEAU (2000). "The Breeding Range of the Barrow's Goldeneye in Eastern North America", *The Wilson Bulletin*, Volume 112(1), p. 1-7.

ROBERT, M., B. DROLET et J.-P. L. SAVARD (2008). "Habitat Features Associated with Barrow's Goldeneye Breeding in Eastern Canada", *The Wilson Journal of Ornithology*, Volume 120(2), p. 320-330.

Annexe 1 – Tableau d'analyse et de synthèse du plan d'ensemencement de la zec Pontiac

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
73211	441, Lac	-76,56636	46,42145	1,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit			
00916	Abattis (Ward), Lac des	-76,59971	46,35923	1132,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	Proscrit		Site faunique d'intérêt	
15884	Abîme, Lac de l'	-76,75192	46,45367	18,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
16035	Abstrait, Lac	-76,45970	46,33367	3,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
16066	Agami, Lac de l'	-76,27524	46,30367	7,1	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
06405	Alexander, Lac	-76,64471	46,31922	38,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
15906	Appâts, Lac des	-76,62946	46,45386	9,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO		
15904	Aquarium, Lac de l'	-76,66887	46,45284	4,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
15913	Arbalète, Lac de l'	-76,59609	46,47867	6,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
16153	Archipel, Lac de l'	-76,79453	46,56471	6,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06380	Argent, Lac d'	-76,70971	46,42978	154,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06538	Arthur, Lac	-76,30774	46,36117	22,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
48513	Baleine, Lac de la	-76,29719	46,30895	5,1	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06651	Barton, Lac	-76,63637	46,61089	421,3	-	-	-	-	-	-	X	-	-	X	-	-	Proscrit		Site faunique d'intérêt
06512	Beaver, Lac	-76,47137	46,33256	13,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
16122	Bec, Lac du	-76,59563	46,53943	2,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15891	Bec-Croisé, Lac du	-76,70442	46,47562	5,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15966	Belette, Lac de la	-76,62137	46,36811	2,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16096	Berceau, Lac du	-76,68536	46,60336	3,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15967	Billot, Lac	-76,50914	46,38812	11,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15883	Bled, Lac du	-76,76915	46,45090	5,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06612	Blériot, Lac	-76,74748	46,53617	56,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
16133	Bordure, Lac en	-76,77567	46,62520	6,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16104	Bossu, Lac	-76,57915	46,63145	13,3	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06650	Bouée, Lac	-76,59528	46,61500	4,4	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
16095	Bouleaux, Lac des	-76,69011	46,60022	2,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15917	Braconnier, Lac du	-76,60192	46,45284	14,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
73242	Branchu, Lac du	-76,64582	46,29172	2,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06378	Brennan, Lac	-76,73665	46,45784	48,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Autorisé	SAFO	
16132	Brochet, Lac du	-76,56164	46,50145	4,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06679	Brodtkorb, Lac	-76,62194	46,52111	951,3	-	-	-	-	-	-	X	-	-	X	-	-	Proscrit		Site faunique d'intérêt
15947	Bruant, Lac du	-76,64777	46,38034	2,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06510	Buda, Lac	-76,49053	46,38895	10,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06377	Buisson, Lac du	-76,68526	46,47340	41,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15953	Buse, Lac de la	-76,52775	46,41534	10,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16088	Caïman, Lac du	-76,63637	46,62673	4,6	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
04131 300	Cambria, Ruisseau	-76,79976	46,54713	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
15910	Caméléon, Lac du	-76,62164	46,47617	31,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
06382	Cameronian, Lac	-76,58108	46,48951	279,1	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	Proscrit		
15956	Camouffé, Lac	-76,60589	46,40437	3,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16146	Campagnol, Lac du	-76,81319	46,60657	1,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15969	Canne, Lac de la	-76,56425	46,36998	4,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
73163	Canot, Lac du	-76,76653	46,59937	2,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
16154	Caps, Lac des	-76,77610	46,54784	10,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06392	Careau, Lac	-76,67499	46,40867	4,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16152	Caret, Lac du	-76,80971	46,57339	21,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06678	Carl, Lac	-76,63831	46,52534	8,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	Proscrit		Site faunique d'intérêt
06655	Caron, Lac	-76,63582	46,58478	18,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15985	Cèdres, Lac des	-76,51248	46,32783	10,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06667	Célia, Lac	-76,72944	46,53972	11,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15897	Centre, Lac du	-76,73220	46,44951	14,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16033	Cerf, Lac du	-76,45359	46,35923	9,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16098	Chasseurs, Lac des	-76,66731	46,59917	3,1	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
16155	Chenille, Lac de la	-76,75915	46,53978	7,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatricie jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
15916	Chicane, Lac de la	-76,59363	46,45915	19,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15955	Chouette, Lac de la	-76,61526	46,40395	5,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16026	Cigare, Lac du	-76,39775	46,41506	6,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16022	Clair, Lac	-76,47442	46,39673	2,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16055	Clé, Lac de la	-76,30135	46,33728	2,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16000	Cloche, Lac de la	-76,52581	46,26478	5,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16054	Coccinelle, Lac de la	-76,28107	46,34311	1,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16103	Coin, Lac du	-76,57292	46,64490	3,5	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
15987	Colvert, Lac du	-76,65610	46,27645	2,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15923	Commins, Lac	-76,53969	46,48923	19,7	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
16119	Continent, Lac du	-76,66537	46,50410	32,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier oquassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06509	Cook, Lac	-76,46664	46,40228	15,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit			
15992	Corbeau, Lac du	-76,61582	46,27783	4,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
15890	Corégones, Lac des	-76,68053	46,49145	10,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
15988	Couleuvre, Lac de la	-76,63165	46,27589	1,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
04131 000	Coulonge Est, Rivière	-76,66752	46,30430	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	X	Autorisé	SAFO	déjà été ensemencée avec du doré	
15915	Coyote, Lac du	-76,58747	46,46367	2,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
16084	Crapaud, Lac du	-76,65360	46,63923	4,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
16036	Criquet, Lac du	-76,45748	46,32978	2,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
16085	Croche, Petit lac	-76,64943	46,63728	3,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
15914	Croisée, Lac de la	-76,59109	46,47423	8,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
15944	Dalle, Lac de la	-76,69165	46,39032	2,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
00944	David, Lac	-76,44719	46,48562	726,7	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	X	Autorisé (avec conditions)		Déjà été ensemencé avec SANA, SFXN et SAFO
15903	Demoiselle, Lac de la	-76,67575	46,46055	5,1	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16107	Dent, Lac de la	-76,53008	46,60575	3,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06134	Dépôt, Lac du	-76,46997	46,26172	152,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	Autorisé	SAFO	
06657	Dickson, Lac	-76,60139	46,58292	71,9	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	Proscrit		
15951	Dinde, Lac de la	-76,65916	46,32784	9,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
F4926	Dock, Lac le	-76,64672	46,38819	20,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
15934	Doré, Lac du	-76,54163	46,45352	2,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06702	Douglas, Lac	-76,85083	46,60784	17,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16041	Douve, Lac de la	-76,36413	46,33922	17,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06530	Doyle, Lac	-76,42636	46,29756	170,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Omble chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06526	Doyle, Petit lac	-76,46970	46,30589	43,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15989	Droit, Lac	-76,61054	46,30395	8,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06519	Éclaircie, Lac de l'	-76,36108	46,38756	8,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X		Autorisé	SAFO	
15971	Écorces Brunes, Lac des	-76,52331	46,36673	3,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16136	Écureuil, Lac de l'	-76,85138	46,60145	3,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06391	Edward, Lac	-76,72387	46,40951	49,9	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15938	Égaré, Lac	-76,57581	46,42395	10,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06645	Ely, Lac	-76,64276	46,63923	21,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16037	Épinettes, Lac des	-76,38171	46,36269	8,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15889	Érables, Lac des	-76,70442	46,49867	4,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06417	Éros, Lac	-76,52526	46,25950	8,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X		Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
16086	Escargot, Lac de l'	-76,62721	46,63312	5,9	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06375	Ethyl, Lac	-76,64859	46,48756	59,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	Autorisé	SAFO	
16149	Étourneau, Lac de l'	-76,79040	46,60315	5,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06684	Evan, Lac	-76,55220	46,54117	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	Autorisé	SAFO	
15918	Faisan, Lac du	-76,59525	46,44089	79,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16040	Faucheur, Lac du	-76,36580	46,34534	17,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06685	Fee, Lac	-76,55775	46,53173	12,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15895	Fleury, Lac	-76,69470	46,46089	6,2	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
06521	Flynn, Lac	-76,32135	46,35589	48,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06524	Foe, Lac	-76,38358	46,32061	6,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16114	Foin, Lac à	-76,70360	46,56562	1,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Omble chevalier oquassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
16115	Forget, Lac	-76,69082	46,56117	6,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit			
06400	Forster, Lac	-76,57248	46,38062	121,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO		
15928	Fournier, Lac	-76,57803	46,46367	12,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
06515	Frais, Lac	-76,38191	46,41478	15,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
06675	Fray, Lac	-76,59053	46,55923	52,8	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	X	Proscrit			
15954	Fusil, Lac du	-76,57638	46,41504	6,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
16061	Galère, Lac de la	-76,37633	46,29196	3,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
06625	Gallia, Lac	-76,67526	46,69228	25,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit			
73238	Gamme, Lac de la	-76,69971	46,38589	5,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
16137	Garrot, Lac du	-76,83188	46,60081	2,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
16143	Geai Bleu, Lac du	-76,81249	46,59589	2,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
15937	Gélo, Lac	-76,57220	46,43423	11,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06393	George, Lac	-76,65527	46,39450	7,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15919	Géranium, Lac du	-76,61584	46,43083	2,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06713	Gibb, Lac	-76,75721	46,59061	13,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
15931	Gibier, Lac du	-76,52348	46,46522	2,2	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06673	Gilead, Lac	-76,65970	46,50951	32,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15994	Gillis, Lac	-76,55804	46,29783	4,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15885	Glacé, Lac	-76,66970	46,49840	8,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15965	Gloria, Lac	-76,51692	46,39673	13,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	Autorisé	SAFO	
48681	Gnome, Lac du	-76,66457	46,68830	4,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06523	Goat, Lac	-76,32858	46,34617	13,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06682	Godin, Lac	-76,56275	46,56256	6,6	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
15894	Goéland, Lac du	-76,70109	46,46340	6,5	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
16043	Goutte d'Eau, Lac de la	-76,35358	46,34200	6,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15993	Grand Duc, Lac du	-76,56332	46,30506	14,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16097	Grange, Lac de la	-76,68082	46,60395	3,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16113	Gros Nez, Lac du	-76,72165	46,56756	4,7	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
15893	Grosse Île, Lac de la	-76,70081	46,46895	21,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06643	Hades, Lac	-76,67749	46,63367	15,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15963	Hameçon, Lac de l'	-76,59859	46,39812	8,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16034	Harpe, Lac de la	-76,45368	46,35049	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06656	Hayes, Lac	-76,69304	46,57700	16,8	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06654	Hector, Lac	-76,65610	46,59173	18,1	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06525	Hen, Lac	-76,35830	46,31672	13,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
06403	Herman, Lac	-76,51471	46,34367	28,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	Autorisé	SAFO	
15901	Hermine, Lac de l'	-76,69431	46,42780	3,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16140	Héron, Lac du	-76,82666	46,60867	9,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
F1659	Hibou, Lac au	-76,33886	46,29145	108,0	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
04082 259	Hibou, Rivière au	-76,40238	46,32185	33,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06385	Hobbs, Lac	-76,56136	46,48090	22,2	-	-	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	Proscrit		
06531	Home, Lac	-76,42497	46,27006	10,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15946	Huard, Lac du	-76,65193	46,38450	10,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16147	Ibis, Lac de l'	-76,80181	46,58715	6,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
04082 200	Ignace, Rivière	-76,65575	46,68435	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
16028	Impala, Lac de l'	-76,37080	46,38645	2,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06492	Inman, Lac	-76,38524	46,43617	143,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06644	Iona, Lac	-76,66943	46,63200	8,4	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	X	Proscrit		
06401	Ivy, Lac	-76,54470	46,37061	9,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06674	Jacob, Lac	-76,61025	46,56951	32,2	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	X	Proscrit		
06520	Jean, Lac	-76,34552	46,36339	181,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06670	Julia, Lac	-76,66054	46,55589	14,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15943	Jumeau, Lac	-76,66388	46,39422	1,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
48014	Junco, Lac du	-76,63776	46,47312	5,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06528	Kemp, Lac	-76,47914	46,28256	13,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06514	Kenneth, Lac	-76,45358	46,37145	42,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Autorisé	SAFO		
06383	Knight, Lac	-76,55831	46,49173	15,1	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	Proscrit			
06724	Kronfield, Lac	-76,76221	46,55284	111,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
06399	Lafleur, Lac	-76,54886	46,40506	42,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO		
06518	Lament, Lac	-76,32302	46,40339	13,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit			
06376	Leblanc, Lac	-76,62775	46,48951	44,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	Autorisé	SAFO		
06642	Léger, Lac	-76,70666	46,63561	22,1	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit			
16145	Levrault, Lac du	-76,79499	46,60784	3,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
06666	Lia, Lac	-76,70526	46,54895	5,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
06725	Liban, Lac	-76,76166	46,56062	10,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			
15921	Lichen, Lac du	-76,61498	46,42228	7,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit			

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier oquassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
16131	Loch, Lac du	-76,54869	46,52418	6,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16141	Long Pic, Lac du	-76,82944	46,60562	7,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15887	Loutre, Lac de la	-76,49887	46,25617	7,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06653	Luc, Lac	-76,64971	46,59089	8,4	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06373	Lucie, Lac	-76,50275	46,40201	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06613	Lucile, Lac	-76,74832	46,55034	10,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16044	Luciole, Lac de la	-76,41053	46,31034	3,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15932	Lunch, Lac du	-76,50303	46,46812	1,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15962	Lutin, Lac du	-76,58498	46,39951	6,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15939	Lynx, Lac du	-76,70415	46,41312	2,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16023	Mammifères, Lac des	-76,48025	46,39423	2,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06677	Mandy, Lac	-76,66220	46,53173	25,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06529	Manse, Lac	-76,48414	46,27450	26,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16057	Manse, Petit lac	-76,47636	46,27256	4,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
48684	Marais, Lac du	-76,64914	46,65556	2,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16064	Marmotte, Lac de la	-76,40914	46,26589	3,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15930	Marteau, Lac du	-76,53736	46,46699	3,6	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06389	Martel, Lac	-76,52580	46,43117	18,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
16089	Martinet, Lac du	-76,58571	46,63215	3,4	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
15968	Mary, Lac	-76,55887	46,37867	11,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06638	Mashie, Lac	-76,63387	46,64811	29,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06614	Mayer, Lac	-76,75610	46,56923	45,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatrie jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06384	McCormick, Lac	-76,51597	46,49778	4,4	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06398	McCullough, Lac	-76,59192	46,41728	15,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16109	McGee, Lac	-76,59081	46,58228	10,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06374	McLaren, Lac	-76,49358	46,39562	41,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06681	McNally, Lac	-76,57247	46,54451	120,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	Autorisé	SAFO	
04082 019	McNally, Ruisseau	-76,46086	46,49057	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06652	Meikle, Lac	-76,67499	46,59673	51,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Autorisé	SAFO	
16093	Meikle, Petit lac	-76,71582	46,60506	7,0	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
15996	Merles, Lac des	-76,53970	46,28867	6,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15984	Mésanges, Lac des	-76,52248	46,34200	3,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06668	Miller, Lac	-76,68665	46,53395	139,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06665	Mirrow, Lac	-76,71332	46,55228	12,0	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15940	Mitaine, Lac de la	-76,71248	46,41034	3,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15899	Moineaux, Lac des	-76,73415	46,43506	12,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
71576	Mooney, Lac	-76,37139	46,30680	187,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
F3396	Moore, Lac	-76,40700	46,32100	28,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15896	Moqueur, Lac du	-76,70359	46,45534	6,5	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15982	Morio, Lac du	-76,57804	46,31311	9,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
06522	Mot, Lac	-76,32497	46,35034	6,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06641	Moxley, Lac	-76,72916	46,63728	54,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06707	Muir, Lac	-76,79249	46,62450	14,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15892	Musaraigne, Lac de la	-76,73552	46,46931	3,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06714	Neish, Lac	-76,77221	46,58339	17,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
16001	Nénuphar, Lac du	-76,69138	46,40228	4,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06712	Nettle, Lac	-76,77417	46,61028	38,5	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	Proscrit		
06386	Noé, Lac	-76,54886	46,47117	24,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06676	Noël, Lac	-76,59609	46,55090	5,3	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	X	Proscrit		
06680	Norge, Lac	-76,60192	46,53006	10,1	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06410	Odber, Lac	-76,59417	46,30639	4,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16142	Oeil, Lac de l'	-76,80749	46,59923	2,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06649	Olim, Lac	-76,66527	46,61728	8,3	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06387	Oliver, Lac	-76,50969	46,47034	11,1	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
48692	Ombre, Lac de l'	-76,65137	46,59867	3,3	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
15959	Ombreux, Lac	-76,51803	46,40784	2,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16067	Ondulé, Lac	-76,29886	46,29789	10,8	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06407	Opal, Lac	-76,56026	46,31172	11,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16002	Orbe, Lac de l'	-76,64110	46,40089	5,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
48648	Orignal, Lac de l'	-76,46497	46,50617	15,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06637	Orpen, Lac	-76,66665	46,64561	53,7	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	Proscrit		
16120	Otarie, Lac de l'	-76,64559	46,50007	5,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06369	Otjick, Lac	-76,75415	46,43840	58,5	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Autorisé	SAFO	
73239	Ours Noir, Lac de l'	-76,67693	46,37867	5,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16045	Outarde, Lac de l'	-76,35747	46,32895	5,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16144	Ovale, Lac	-76,79555	46,61145	4,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06527	Oxo, Lac	-76,46386	46,28672	7,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16087	Panache, Lac du	-76,73999	46,62339	5,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06726	Parr, Lac	-76,78832	46,57089	17,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16099	Pêcheurs, Lac des	-76,60905	46,60843	3,5	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
15900	Pékan, Lac du	-76,74248	46,42728	9,6	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06624	Pelletier, Lac	-76,68415	46,70228	17,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
15981	Péninsule, Lac de la	-76,58971	46,31728	26,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16129	Pente, Lac de la	-76,57889	46,52807	2,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06660	Perdrix Blanche, Lac de la	-76,55942	46,61756	133,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	Proscrit		Site faunique d'intérêt
16165	Pétale, Lac du	-76,52970	46,54201	2,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15998	Pic, Lac à	-76,53498	46,27922	5,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06639	Piché, Lac	-76,65721	46,64673	37,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06671	Pilon, Lac	-76,66804	46,54784	29,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
16148	Pioui, Lac du	-76,80888	46,58395	14,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06659	Piper, Lac	-76,56276	46,63339	17,7	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
15973	Pissenlits, Lac des	-76,64221	46,33506	4,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16065	Plume, Lac de la	-76,26802	46,31200	4,5	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16056	Pluvier, Lac du	-76,27607	46,33367	3,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
48647	Pointe, Lac de la	-76,46248	46,51553	3,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16166	Porc-Épic, Lac du	-76,60313	46,49253	29,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	Autorisé	SAFO	
15974	Poulpe, Lac du	-76,60582	46,34367	7,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
01004	Pythonga, Lac	-76,42858	46,37700	1457,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	Proscrit		Site faunique d'intérêt

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
48505	Quenouilles, Lac à	-76,48194	46,25102	1,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16024	Rafiot, Lac du	-76,49748	46,34756	7,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06390	Ragged, Lac	-76,71943	46,42006	72,4	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15907	Rat, Lac	-76,60109	46,48451	11,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15976	Raton Laveur, Lac du	-76,61554	46,32950	12,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15882	Réal-Danis, Lac	-76,78192	46,47256	17,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	Proscrit		
15941	Renard Roux, Lac du	-76,71165	46,39700	9,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06394	Rice, Lac	-76,66832	46,40172	24,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06381	Riddell, Lac	-76,57914	46,44506	79,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Autorisé	SAFO	
06669	Robert, Lac	-76,71859	46,51673	7,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06706	Romain, Lac	-76,84361	46,58645	115,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatrie jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier oquassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
15886	Rondeau, Lac	-76,49998	46,35311	19,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	Autorisé	SAFO	
06513	Rondo, Lac	-76,47137	46,31895	9,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16126	Rosy, Lac	-76,58345	46,57526	7,1	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
15997	Rouge-Gorge, Lac du	-76,51715	46,28654	2,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15991	Ruche, Lac de la	-76,59471	46,29645	3,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06705	Ruisseaux, Lac des	-76,86222	46,59250	84,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
16029	Sagittal, Lac	-76,37386	46,37228	7,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15908	Saint-Amand-les-Eaux, Lac de	-76,61470	46,48145	15,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
48683	Sangsues, Lac des	-76,65217	46,65970	1,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06701	Sans Nom, Lac	-76,81499	46,62312	65,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Autorisé	SAFO	
73220	Sapins, Lac des	-76,52502	46,30617	2,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatrie jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
73113	Sauvagine, Étang de la	-76,63413	46,59635	2,0	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06379	Séguin, Lac	-76,68054	46,45145	15,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
16092	Siamois, Lac	-76,71997	46,60636	4,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06648	Sidney, Lac	-76,69360	46,61728	60,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06511	Sim, Lac	-76,47331	46,37450	12,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06412	Simon, Lac	-76,58082	46,29478	23,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06672	Singe, Lac	-76,65804	46,54173	8,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06517	Sino, Lac	-76,32885	46,41034	7,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15945	Sittelle, Lac de la	-76,66193	46,38950	15,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
F3397	Solitaire, Lac	-76,62600	46,66800	21,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15898	Soulier, Lac du	-76,69240	46,44817	2,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
15975	Souris, Lac de la	-76,59082	46,34200	2,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15964	Stanger, Lac	-76,60832	46,39034	4,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06388	Stoney, Lac	-76,56358	46,45451	76,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	Autorisé	SAFO	
15935	Stoney, Petit lac	-76,54914	46,44312	12,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16060	Suisse, Lac du	-76,45195	46,27292	1,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06516	Tage, Lac	-76,33969	46,41562	12,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
07049	Tageo, Lac	-76,67582	46,58423	10,1	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15880	Talweg, Lac du	-76,49553	46,24506	9,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
48685	Tangara, Lac du	-76,64427	46,65219	29,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06663	Tassé, Lac	-76,52665	46,58561	12,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
06404	Tassel, Lac	-76,52998	46,32561	34,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatrie jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
06647	Tate, Lac	-76,72903	46,61389	3,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
15977	Taupe, Lac de la	-76,59832	46,32561	8,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06370	Taylor, Lac	-76,74081	46,49173	173,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
15950	Têtards, Lac des	-76,65110	46,33339	10,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16151	Tête de Cheval, Lac de la	-76,76138	46,59728	1,9	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15942	Tétras, Lac du	-76,66471	46,40256	4,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06402	Tie, Lac	-76,51804	46,36200	9,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
16091	Tiers-Point, Lac du	-76,59369	46,62145	1,1	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
15972	Tohi, Lac du	-76,62165	46,34589	13,3	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
48710	Tonneau, Lac du	-76,67832	46,53839	6,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16139	Tordu, Lac	-76,82972	46,61478	14,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
16163	Torpille, Lac de la	-76,67109	46,52284	6,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16083	Touao, Lac	-76,47082	46,50378	1,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15925	Touladi, Lac du	-76,52914	46,47590	5,7	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
16127	Tour, Lac de la	-76,56696	46,57472	8,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15960	Tourbeux, Lac	-76,52158	46,40447	2,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15952	Tronc, Lac du	-76,56081	46,41701	2,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06536	Truite, Lac à la	-76,31663	46,31978	9,7	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	X	Proscrit		
16081	Uitsavio, Lac	-76,49469	46,51701	2,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15979	Variétal, Lac	-76,60943	46,31367	8,8	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
16101	Vermette, Lacs	-76,73150	46,57686	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autorisé	SAFO	
16112	Vermette, Lacs	-76,72443	46,57423	5,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Autorisé	SAFO	

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

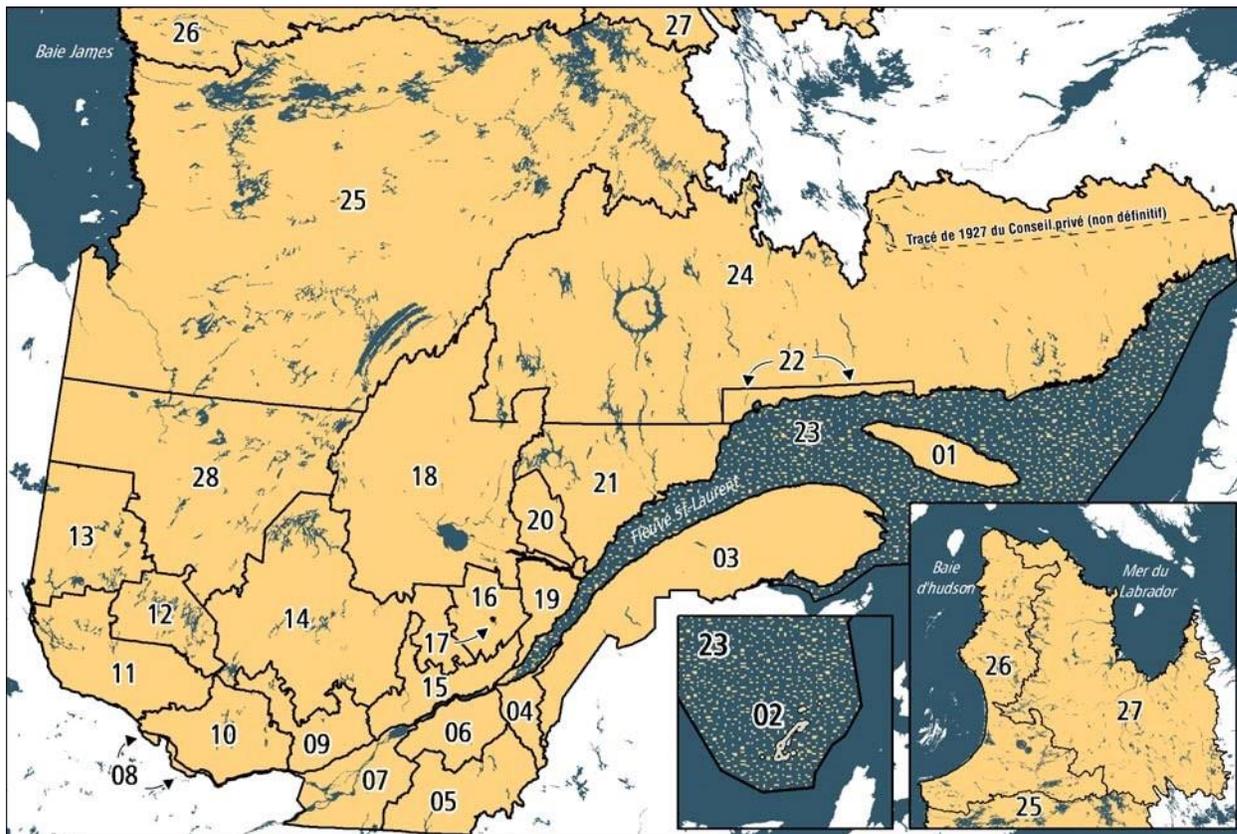
No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence			
16128	Vert, Lac	-76,55942	46,54978	3,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15920	Viréos, Lac des	-76,60318	46,42914	25,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15949	Vison, Lac du	-76,66221	46,33728	4,5	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06371	Vulcan, Lac	-76,49803	46,47590	13,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06537	Walsh, Lac	-76,31608	46,32784	22,0	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	Proscrit		
04131 100	Ward, Ruisseau	-76,66656	46,33706	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	Proscrit		
06532	Webb, Lac	-76,41136	46,28534	21,6	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06411	Windigo Supérieur, Lac	-76,54387	46,30172	10,7	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06406	Windigo, Lac	-76,53637	46,30950	19,4	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
15881	Yvan-Léveillé, Lac	-76,78165	46,48340	19,2	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Proscrit		
06372	Zeno, Lac	-76,49886	46,46590	8,4	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	Proscrit		

Plan d'ensemencement pour la zec Pontiac — 2021-2031

No du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaire(s)	
						Ombre chevalier oquassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particuliers (préciser)	2013-2018	Antérieurs à la période de référence				
06646	Zepp, Lac	-76,60998	46,62339	9,9	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	X	Proscrit			
48057	Zoo, Lac du	-76,65944	46,29728	4,0	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	Proscrit			
Ensemencement interdit :						286	84 %													
Ensemencement autorisé :						56	16 %													

* Les plans d'eau dans ce tableau correspondent aux lacs d'un hectare ou plus avec des noms attribués selon les données géomatiques de la DGFa-07 en 2019. Certains plans d'eau de la ZEC peuvent ne pas figurer dans le tableau.

Annexe 2 – Zones aquacoles



Annexe 3 – Catégories d'ensemencements

– Ensemencement de conservation

Les ensemencements de conservation visent à repeupler un milieu aquatique dans lequel une population de poissons a été gravement bouleversée par une perturbation, une détérioration ou une destruction de son habitat, une surexploitation par la pêche, le déversement de produits toxiques ou l'introduction d'espèces compétitrices ou prédatrices, etc.

Avant de faire un ensemencement de conservation, la cause du bouleversement doit être connue et corrigée et des mesures doivent avoir été prises pour empêcher que la situation problématique ne se répète.

– Ensemencement de sauvegarde

L'ensemencement de sauvegarde a comme objectif d'éviter la disparition d'une population particulière de poissons. Ce type d'ensemencement est requis lorsque le nombre de reproducteurs est trop faible pour que la population se rétablisse par elle-même.

– Ensemencement de repeuplement

L'ensemencement de repeuplement vise à rétablir une population, dans un temps donné, de façon à ce qu'elle se rapproche le plus possible de ce qu'elle était avant le bouleversement et qu'elle puisse se maintenir ensuite sans apport extérieur.

– Ensemencement de réintroduction

L'ensemencement de réintroduction répond au même objectif que l'ensemencement de repeuplement, sauf que la population d'origine ne vit plus dans le plan d'eau au moment de l'ensemencement. Les ensemencements destinés à restaurer un plan d'eau à la suite d'un empoisonnement font aussi partie de cette catégorie.

– Ensemencement de mise en valeur

Les ensemencements de mise en valeur visent à augmenter l'offre de pêche.

– Ensemencement d'introduction

L'ensemencement d'introduction vise à établir une espèce dans un milieu aquatique où elle est historiquement absente.

– Ensemencement de soutien

L'ensemencement de soutien a pour but d'augmenter ou de maintenir une population apte à se perpétuer, mais qu'un habitat déficient ou une pression de pêche trop forte empêche de s'accroître et de se maintenir à un niveau suffisant pour satisfaire les besoins de la pêche sportive.

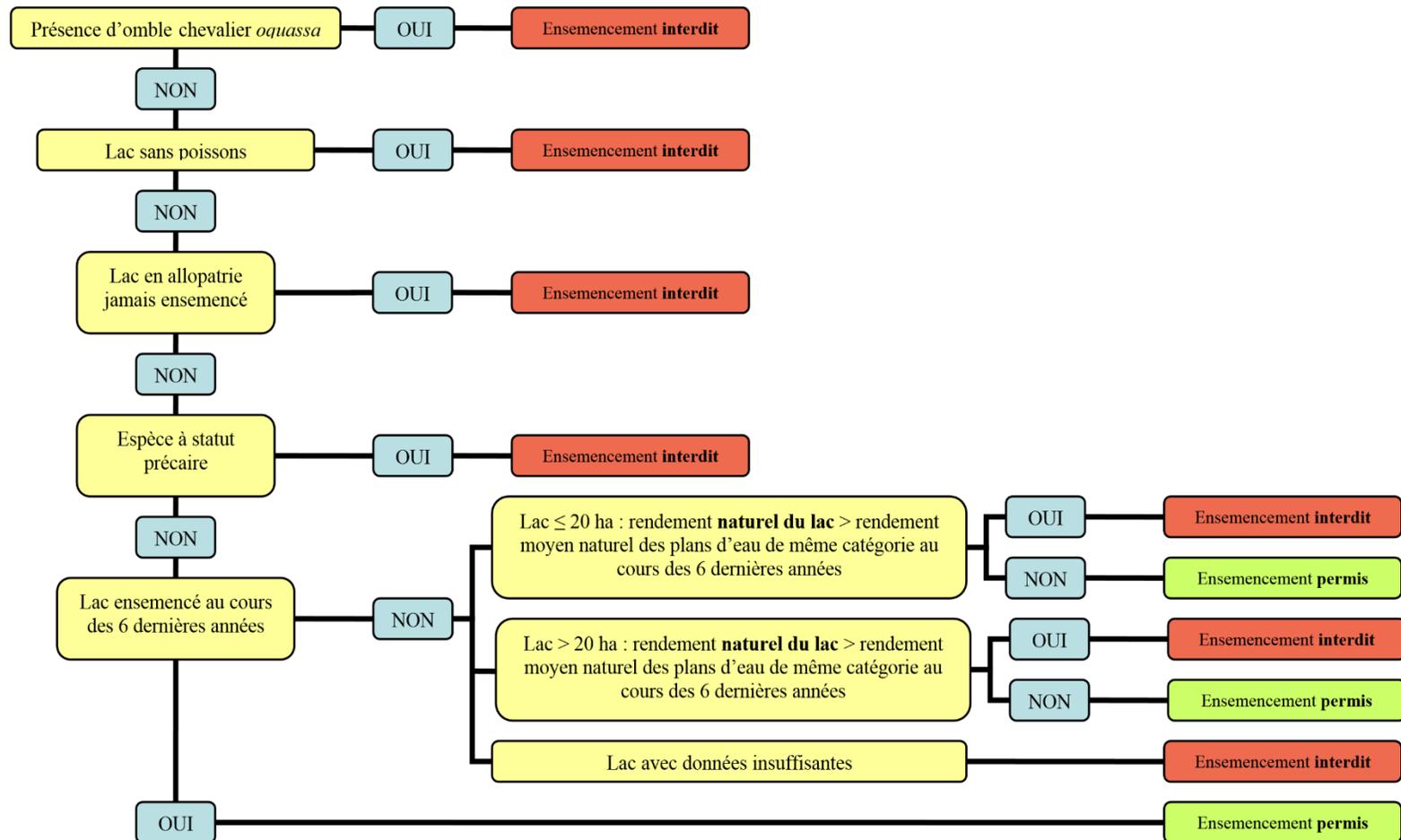
– Ensemencement de dépôt-retrait

L'ensemencement de type dépôt-retrait vise uniquement à fournir à court terme aux pêcheurs sportifs des poissons d'une taille intéressante introduits dans un lac ou dans un cours d'eau.

– Ensemencement de dépôt-croissance-retrait

L'ensemencement de dépôt-croissance-retrait a pour objectif de répondre aux besoins de la pêche sportive à moyen terme. Les poissons introduits bénéficient d'une période de croissance variable selon leur stade de développement au moment de l'ensemencement. L'habitat doit assurer leur survie tout au long de l'année.

Annexe 4 – Grille décisionnelle pour l'ensemencement d'un plan d'eau avec de l'omble de fontaine





**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 